

Bachelier en enseignement section 3 français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U1204 Fondements disciplinaires et didactiques : Genres de texte et culture littéraire et artistique			
Code	PERP1B24GENRE	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte () HELHa Leuze-en-Hainaut () HELHa Loverval Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be) Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, d'appliquer à bon escient, de restituer, d'analyser et de justifier les notions et les concepts liés aux genres de textes travaillés.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de situer dans le temps et dans l'espace les grands courants et mouvements littéraires et artistiques ainsi que les genres abordés.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage visés

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit et/ou oralement de :

1. Lire et classer des textes relevant des genres de textes repris dans le Référentiel.
2. Préciser les caractéristiques des différents genres repris dans le Référentiel
3. Caractériser les grands courants artistiques du Moyen-Âge au XXIème siècle. Caractériser et situer (temps, lieu,

courant) les œuvres et les auteurs majeurs.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissages.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERP1B24GENREA Fondements disciplinaires et didactiques : Genres de texte et culture littéraire et artistique 90 h / 6 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERP1B24GENREA Fondements disciplinaires et didactiques : Genres de texte et culture littéraire et artistique 60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en enseignement section 3 français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fondements disciplinaires et didactiques : Genres de texte et culture littéraire et artistique			
Code	13_PERP1B24GENREA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be) Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, d'appliquer à bon escient, de restituer, d'analyser et de justifier les notions et les concepts liés aux genres de textes travaillés.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de situer dans le temps et dans l'espace les grands courants et mouvements littéraires et artistiques ainsi que les genres abordés.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Dans diverses situations qui lui sont proposées, il est attendu que l'étudiant(e) soit capable par écrit et/ou oralement de :

1. Lire et classer des textes relevant des genres de textes repris dans le Référentiel.
2. Préciser les caractéristiques des différents genres repris dans le Référentiel
3. Caractériser les grands courants artistiques du Moyen-Âge au XXIème siècle. Caractériser et situer (temps, lieu, courant) des œuvres et des auteurs majeurs.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissages.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Approche des genres discursifs et des genres littéraires.
- Patrimoine littéraire et culturel.

Démarches d'apprentissage

Exercices pratiques, développement des contenus de manière théorique, didactique et partiellement en interactions avec les étudiants (exercices, réflexions, présentations orales).

Pour les heures 11-12-13-14-15 : remédiation à la discipline, classe inversée, lectures, travaux individuels ou en groupe, visionnage de vidéo...

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices et des explications supplémentaires sont donnés aux étudiants en fonction des besoins.

Sources et références

Les étudiants disposent des ouvrages de référence nécessaires en bibliothèque.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

les fichiers déposés sur Connected, les feuilles de cours distribuées en classe, les notes personnelles des étudiants et les recherches complémentaires dans les ouvrages de référence.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les étudiants seront évalués sur les acquis d'apprentissages vus au cours. Il s'agira d'une évaluation mixte. La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des deux professeurs concernés par l'UE, à raison de 67 % pour Murielle Van Trienpont et de 33 % pour Henri Loriau.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session de juin à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de juin ou de septembre couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).